

VISIO-RÉUNION CSO LAO Le 29/08/2023 à 21H

Présents : Mme C.BRUIN-GAUTIER, Ch.DUPRAT, E.LAGIER, C.LAGONELLE .
M. E.ALBERT, G.BROUILLET, T. CORREA, M. DELAY , JP. DORGANS, T.DUPRAT, G.
LATERRASSE, A.OLIVE, J.PIAT et P.OLIVE.

Excusés : Mme S.VALETTE M. A.CABANIOLS, C.CHEVAL, J. DE OLIVEIRA, D.DONNETTE, YB.
GOUYEN, P.SARRAT.

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir.

1. PROPOSITION DU CALENDRIER HIVERNAL

20/01/24	CHAMPIONNATS LAO MARCHE EN SALLE	TARBES
20 et 21/01/24	CHAMPIONNATS LAO EC EN SALLE	BOMPAS
3 et 4/02/24	CHAMPIONNATS LAO IND EN SALLE CA JU ES ELITE	TARBES
10/02/24	MEETINGS LAO U23 ELITE	TARBES + BOMPAS
11/02/24	CHAMPIONNATS LAO LL MI CA JU ES ELITE	SESQUIERES
03/03/24	CHAMPIONNATS EC EN SALLE BE MI	BOMPAS
16/03/24	CHAMPIONNATS MI EN SALLE IND	TARBES

2. CHOIX des PROPOSITIONS à PRESENTER à la LAO

Suite aux votes en séance ajoutés aux votes exprimés par certains excusés, les propositions suivantes seront présentées au bureau exécutif du 3/9 :

- Les informations (engagement, forfait, demandes tardives...) doivent être transmises au délégué de la compétition.
- La constitution d'un vrai jury courses est absolument indispensable à chaque championnat LAO. Ce jury courses, sous l'autorité du JA courses , assume toutes



NOS PARTENAIRES



les fonctions inhérentes au diplôme de juge course. Ces fonctions sont commissaires de courses, juges de relais, juge aux arrivées, manutention des haies etc..... La mention « juge aux arrivées » ne doit plus figurer dans la composition d'un jury car ce n'est pas un diplôme.

- La CRJ LAO doit modifier ses règles pour limiter le nombre d'athlètes aux championnats LAO de ces catégories BE et MI.
- Le délégué CSO doit assumer un rôle important dans la préparation du championnat LAO en faisant le lien entre le club, le siège et peut-être même les clubs voisins de façon à prêter du matériel manquant. C'est pourquoi la fiche navette initiée en cette fin de saison par Chantal Duprat et Claire Bruin-Gautier doit être systématisée et transmise, complétée, au délégué.
- Pour les EC, les horaires détaillés seront indiqués pour les 2 premières épreuves de chaque catégorie puis les épreuves s'enchaîneront en fonction de la réglementation et de la disponibilité des athlètes et des installations.
- Une barre «raisonnable» de début de concours de hauteur et de perche doit être indiquée sur le livret LAO.
- Les repas des juges seront systématiquement fournis à tous les juges et pas seulement aux membres du jury de base.
- Les concours de perche et de hauteur seront réalisés par niveau et non par catégories.
- Les athlètes qui confirment leur présence en cochant leur nom sur la feuille de confirmation de présence puis qui ne se présentent pas à l'épreuve sont aussi assujettis à la pénalité de forfait de 3€ (ou plus) sauf en cas de blessure survenue entre temps.
- Puisque la CRJ a délégué à la CSO les dates et les lieux des compétitions, les championnats individuels BE auront lieu le même jour sur plusieurs sites.
- Les compétitions de secteurs CA JU ES SE ne sont plus organisées pour permettre aux clubs et aux comités d'organiser des compétitions pour ces catégories.
- Les insultes et actes irrespectueux à l'encontre des membres du jury ou de l'organisation, doivent systématiquement faire l'objet d'une convocation et d'une remontrance.

Les propositions suivantes ne recueillent pas la majorité de la CSO ou sont impossibles à réaliser et ne seront donc pas présentées :

- Modifier le vocable QUALIFIABLES/QUALIFIES. Cette mention, inhérente au site FFA, ne peut être modifiée. Des précisions plus explicites figureront dans le livret.
- Ne qualifier à nos championnats régionaux que des performances réalisées avec VR.
- Faire relire nos règles par un groupe extérieur à la CSO LAO
- Participation des athlètes handisports à nos compétitions et ce dans tous les cas de figure : individuels, par équipes, appel sur prothèse ou non , etc.....

Eric Albert précise que le texte existe et qu'il est très clair : les athlètes appareillés ne sont pas autorisés à concourir avec les athlètes valides !

- Rendre qualificative les compétitions organisées le week-end précédent le championnat LAO.

Eric Albert indique que le dispositif actuel devra peut-être subir des aménagements compte tenu des circonstances.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Le maintien du 1° tour des interclubs est souhaité par la CSO LAO

3.2 La COT LAO est sollicitée pour trouver un officiel LOGICA pour le championnat du 10000m à St Giron si les puces ne sont pas utilisées.

3.3 Gérard Brouillet demande comment et où vont se dérouler les championnats de France 2023-2024 du 5km et 21km.

3.4 Le calendrier FFA 2024 est indiqué en prévision de la prochaine réunion afin d'y élaborer calendrier régional LAO 2024 :

12/05/24	INTERCLUBS
26/05/24	FINALE A EQUIP ATHLE
28/06/24	ELITE FFA
06/07/24	EC FFA + FINALE A POINTES D'OR
13/07/24	OPEN DE FRANCE
19/07/24	FFA CA JU ES

Prochaine réunion dans un mois pour désigner les délégués de l'hiver et élaborer un projet de calendrier estival 2024

Président de la CSO

Pierre OLIVE